



REGLEMENT DE CONSULTATION

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICES MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Objet : Plantations de haies champêtres, bandes boisées et alignements d'arbres, et la pose de clôtures, sur des parcelles à vocation agricole, sur le territoire du Parc

Date et heure limites de réception des offres :

21 Mai 2024 - 17 heures

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Table des matières

1 - Objet de la consultation	3
1-1 Objet de la consultation.....	3
1-2 Mode de passation	3
1-3 Type de contrat	3
1-4 Décomposition de la consultation.....	3
1-5 Montants du marché.....	3
1-6 Nomenclature	3
1-7 Mode d'attribution	4
2 - Conditions de la consultation	4
2-1 Délai de validité des offres.....	4
2-2 Variantes et options	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5-1 Le dossier de candidature	5
5-2 Le dossier de l'offre	6
6 - Insertion par l'activité économique	8
7 - Conditions de transmission des dossiers de candidature et d'offre	9
8 - Examen des candidatures et analyse des offres	11
8-1 Examen des candidatures.....	11
8-2 Analyse et jugement des offres	11
8-3 Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9-1 Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9-2 Procédures de recours	12

1 - Objet de la consultation

1-1 Objet de la consultation

La présente procédure concerne les plantations de haies champêtres, bandes boisées et alignements d'arbres, et la pose de clôtures, sur des parcelles à vocation agricole, en vue de favoriser la biodiversité, la qualité paysagère et la préservation d'une agriculture durable sur le territoire du Parc

1-2 Mode de passation

La présente consultation est passée dans le cadre et en application des articles L2124-1 et L124-2 du Code de la Commande Publique et du CCAG-FCS.

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée.

Chaque candidat doit présenter une offre conforme à l'objet du marché.

1-3 Type de contrat

Accord cadre à bons de commande de prestation de service mono attributaire par lots.

1-4 Décomposition de la consultation

Le marché se décompose en 3 lots qui sont les suivants :

- **Lot 1** : Interventions sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Communauté de communes de Desvres-Samer ;
- **Lot 2** : Interventions sur la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, la Communauté de communes du Pays d'Opale et les communes de Sangatte et d'Escalles ;
- **Lot 3** : Interventions sur la Communauté de communes de la région d'Audruicq et sur la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de communes du Pays de Lumbres, et les communes de Watten, Noordpeene et Nieurlet.

1-5 Montants du marché

- Lot 1 : montant minimum : 10 000 € HT ; montant maximum : 70 000 € HT ;
- Lot 2 : montant minimum : 10 000 € HT ; montant maximum : 70 000 € HT ;
- Lot 3 : montant minimum : 10 000 € HT ; montant maximum : 70 000 € HT ;

1-6 Nomenclature

La référence CPV est 752 0000 (Prestations de service pour la collectivité)

1-7 Mode d'attribution

L'accord cadre résultant de la présente consultation se présentera sous forme de lots mono attributaire à bon de commandes.

2 - Conditions de la consultation

2-1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 210 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-2 Variantes et options

La consultation contient une solution de base. Les offres devront répondre à cette solution de base.

Pas de variantes. Pas d'options

3 - Conditions relatives au contrat

La durée du contrat est de 24 mois à partir de la notification du marché au titulaire. Sa durée pourra être prolongée par deux reconductions de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois.

A cet effet, le PNR notifie sa décision aux titulaires au moins deux 2 mois avant la fin de ladite période. Le PNR est considéré comme ayant refusé la reconduction de l'accord-cadre si aucune décision n'est prise avant ce délai de deux mois.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché selon l'émission des bons de commande, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Règlement de la Consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU : annexé à l'acte d'engagement)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Les Actes d'Engagement (AE)
- La grille d'analyse des offres (GAO)

Le dossier de consultation est disponible sur le portail de dématérialisation des Centres de Gestion 62 59 et 80 à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de candidature et l'offre à remettre exclusivement par voie dématérialisée par les concurrents comprendra les pièces suivantes listées ci-dessous.

5-1 Le dossier de candidature

Les candidatures devront comporter :

Désignation	Objet
Imprimé DC1	Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants
Imprimé DC2	Déclaration du candidat entièrement complétée accompagnée des pièces justificatives demandées
Imprimé DC4	Déclaration de sous-traitance
Attestations	Attestations de régularité fiscale et sociale
La copie du ou des jugement(s) prononcés et l'autorisation de poursuite d'activités	Si l'entreprise est en redressement judiciaire
Attestation Assurances	Attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat a souscrit une police personnelle de responsabilité civile
Acte engagement	Attri 1 à compléter

Les imprimés DC1, DC2, ATTRI 1 sont téléchargeables sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat.

5-2 Le dossier de l'offre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le dossier de l'offre doit obligatoirement comporter :

- un mémoire technique comprenant :
 - La méthodologie qui sera mise en œuvre pour réaliser les prestations compte tenu du délai d'exécution fixé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières en moins de 25 pages.
 - Les moyens humains précisant les qualifications professionnelles et références de la personne (son curriculum vitae) qui sera responsable du suivi, le cas échéant, si sous-traitance, les mêmes précisions sont à fournir.
 - Une présentation de prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années. Cette présentation ne peut entrer dans le critère du choix du candidat retenu.
- l'organisation et les moyens humains en détaillant le(s) responsable(s) et aussi les employés considérés comme des publics « plus fragilisés » (jeunes de 16-25 ans, personnes handicapées, personnes en insertion, femmes, seniors) ou susceptibles d'être discriminés qui seraient affectés à la mission.
- clause d'insertion appliquée
- la description des matériels utilisés
- Des informations justifiant la capacité à répondre pleinement à cette demande/
Situation financière
- Toutes pièces relatives aux labels et démarches environnementales obtenus par l'entreprise (ex : ISO 14001)

L'ensemble de ces éléments devront être exposés au travers de la grille d'analyse des offres qui sera obligatoirement remplie par le candidat.

- La Grille d'Analyse des Offres (GAO) présentant les réponses des candidats aux critères de jugements exposés par le pouvoir adjudicateur telle que ci-dessous.

Lot concerné		Critère	Attendus	Barème
Lot 1 Interventions sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Communauté de communes de Desvres-Samer	Valeur technique	Technique	Technique du choix des engins/ matériels utilisés	10
			Précautions envisagées pour la gestion des carburants et des huiles	5
			Modalités de suivi d'intervention et processus qualité	5
			Méthodes et garanties de remise en état	5
			Respect des périodes d'intervention	10
			Qualité générale de la réponse	5
		Capacité	Moyens humains adaptés	5
			Compétence, expérience du personnel	15
			Cohérence et organisation de l'équipe	10
			Matériel utilisé	5
			Recueil d'expériences similaires	10
		Démarche sociétale et environnementale	Distance des entreprises par rapport aux chantiers	5
	Condition de sécurité sur le chantier (EPI, formations...)		5	
	Tableau d'analyse des risques : type de risques/ moyens de préventions		5	
	TOTAL			100
	Prix		Les candidats devront chiffrer les documents détaillés dans le DQE	60
		DQE		40
BPU			40	
TOTAL			100	
Lot 2 Interventions sur la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, la Communauté de communes du Pays d'Opale et les communes de Sangatte et d'Escalles	Valeur technique	Technique	Technique du choix des engins/ matériels utilisés	10
			Précautions envisagées pour la gestion des carburants et des huiles	5
			Modalités de suivi d'intervention et processus qualité	5
			Méthodes et garanties de remise en état	5
			Respect des périodes d'intervention	10
			Qualité générale de la réponse	5
		Capacité	Moyens humains adaptés	5
			Compétence, expérience du personnel	15
			Cohérence et organisation de l'équipe	10
			Matériel utilisé	5
			Recueil d'expériences similaires	10
	Distance des entreprises par rapport aux chantiers	5		

		Démarche sociétale et environnementale	Condition de sécurité sur le chantier (EPI, formations...)	5		
			Tableau d'analyse des risques : type de risques/ moyens de préventions	5		
		TOTAL		100		
	Prix	DQE	Les candidats devront chiffrer les documents détaillés dans le DQE	60		
		BPU		40		
		TOTAL		100		
Lot 3 Interventions sur la Communauté de communes de la région d'Audruicq, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer, la Communauté de communes du Pays de Lumbres et les communes de Watten, Noordpeene et Nieurlet	Valeur technique	Technique	Technique du choix des engins/ matériels utilisés	10		
			Précautions envisagées pour la gestion des carburants et des huiles	5		
			Modalités de suivi d'intervention et processus qualité	5		
			Méthodes et garanties de remise en état	5		
			Respect des périodes d'intervention	10		
			Qualité générale de la réponse	5		
		Capacité	Moyens humains adaptés	5		
			Compétence, expérience du personnel	15		
			Cohérence et organisation de l'équipe	10		
			Matériel utilisé	5		
			Recueil d'expériences similaires	10		
		Démarche sociétale et environnementale	Distance des entreprises par rapport aux chantiers	5		
			Condition de sécurité sur le chantier (EPI, formations...)	5		
			Tableau d'analyse des risques : type de risques/ moyens de préventions	5		
		TOTAL		100		
			Prix	DQE	Les candidats devront chiffrer les documents détaillés dans le DQE	60
				BPU		40
TOTAL				100		

6 - Insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion, le donneur d'ordre souhaite solliciter les opérateurs économiques qui répondent à ses marchés publics en mobilisant la possibilité ouverte par l'article L2112-2 du code de la commande publique.

L'opérateur économique attributaire, est tenu, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des

difficultés professionnelles et/ou sociales particulières telles que définies dans les articles suivants.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, le donneur d'ordre a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par un facilitateur de la clause sociale au sein de:

Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (MIPE) du Pays de Saint Omer (Secteur Audomarois) :

Lisa FAVIER

Chargée de mission Clause Sociale

Rue du Quartier de Cavalerie

BP 80163 - 62503 Saint-Omer Cédex

Tél. : 03.21.93.99.00 / 06.27.52.89.87

E-mail : favier.l@mipe-pso.fr

AMIE DU BOULONNAIS (Secteur Boulonnais) :

François GOLLIOT

CHARGE DE PROJET

Développement et Innovation Sociale

4 Allée boieldieu - 62200 Boulogne sur mer

Tél. : 07 49 14 51 28 - 03 21 87 94 95

E-mail : fgolliot@amie-boulonnais.fr

La Fabrique Défi (Lot 2 et Lot 3)

Ophélie Vanuxem

Chargée de mission des clauses sociales d'insertion

21 rue Mollien BP 17 62101 Calais Cedex

ovanuxem@lafabriquedefi-calais.fr

06-74-87-76-63

7 -Conditions de transmission des dossiers de candidature et d'offre

Les plis devront obligatoirement parvenir par voie électronique sur la plateforme dédiée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Il est impératif que l'enveloppe virtuelle contienne toutes les pièces mentionnées ci-dessous.

Les pièces du dossier de candidature devront être transmises au format.pdf et signées

Chaque pièce devra être un document distinct en respectant le nommage ci-dessous, toutes

précédées du nom de votre entreprise :

Dossier candidature :

- 01_nom_DC1 ;
- 02_nom_DC2 ;
- 03_nom_AE (signé);
- 04_nom_DC4 ;
- 05_nom_Attest honneur (ou DUME) ;
- 06_nom_RIB ;
- 07_CCAP (signé) ;
- 08_CCTP (signé) ;

Dossier offre :

- 09_nom_MemoireTech ;
- 10_nom_BPU (signé) ;
- 11_nom_DQE ;
- 12_nom_GAO.

Chaque transmission fera l'objet d'une date de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le mode de réponse Marché Public Simplifié (MPS) n'est pas autorisé.

Les documents devant être signés électroniquement doivent l'être à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique des marchés publics.

Chaque pièce pour laquelle une signature électronique est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau ** (2 étoiles) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et analyse des offres

8-1 Examen des candidatures

Tout dossier de candidature parvenu hors délai par rapport au délai figurant sur la plateforme dématérialisée sera considéré comme irrecevable et dès lors, éliminé sans qu'il ne soit statué sur le détail de l'offre.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut :

- Décider de rejeter purement et simplement la candidature sans qu'il soit statué sur l'offre
- Décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.
- S'il s'agit d'une erreur mineure qui n'est pas de mesure à compromettre la mise en concurrence le pouvoir adjudicateur s'autorise à demander la mise à jour des pièces.

8-2 Analyse et jugement des offres

Sur la base de critères correspondants aux renseignements précisés dans l'article 5 du présent Règlement de Consultation, sera choisie l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, selon la pondération ci-dessous.

Le Pouvoir Adjudicateur du marché peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Si l'analyse fait apparaître que l'offre est irrégulière ou inacceptable, inappropriée, ou anormalement basse, elle sera éliminée.

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R. 2152-3 à R. 2152-6 et R. 2153-3 du CCP, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur Technique	50 %
2- Prix	50 %
BPU	40 %

DQE	60 %
TOTAL	100 Point

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

- La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante* / Montant de l'offre à noter**) x Base de notation***

*Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

**Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

***Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue

8-3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres en Commission d'Appel d'Offres, le pouvoir adjudicateur notifiera dans les plus brefs délais, le rejet des offres n'ayant ou être retenues

Sous réserve de la fourniture des certificats et attestations propres à garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (article R-2142-1 du CCP), l'offre la mieux classée fera l'objet d'une décision d'attribution adoptée par l'assemblée délibérante du pouvoir adjudicateur (comité syndical).

9 - Renseignements complémentaires

9-1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours ouvrés qui suivent la réception de leur demande.

9-2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévue aux articles 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr>